

COMMUNE DE MARQUEFAVE

Avis de mise à disposition du public de la modification simplifiée n°1 du plan local d'urbanisme

Par délibération du 14 Avril 2021, le conseil municipal de Marquefave, a défini les modalités de mise à disposition du public de la modification simplifiée n°1 du plan local d'urbanisme (PLU).

Cette mise à disposition du dossier aura lieu **du 1^{er} Juin au 02 Juillet 2021** en mairie de Marquefave aux jours et heures habituels d'ouverture. Le public pourra faire ses observations sur un registre disponible en mairie. Le projet pourra également être consulté sur le site internet de la Commune à l'adresse www.marquefave.fr .

Cette délibération est affichée et peut être consultée en mairie de Marquefave pendant un mois à compter du 12/05/2021.